

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

24

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 14 décembre 2020



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. François REBSAMEN

**Secrétaire** : Mme Mélanie BALSON

**Membres présents** : Mme Nathalie KOENDERS - M. François DESEILLE - Mme Christine MARTIN - M. Pierre PRIBETICH - Mme Sladana ZIVKOVIC - M. Hamid EL HASSOUNI - Mme Claire TOMASELLI - M. Antoine HOAREAU - Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM - M. Franck LEHENOFF - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - M. Christophe BERTHIER - Mme Nadjoua BELHADEF - M. Marien LOVICH I - Mme Kildine BATAILLE - M. Benoît BORDAT - Mme Delphine BLAYA - M. Christophe AVENA - Mme Lydie PFANDER-MENY - M. Joël MEKHANTAR - Mme Océane CHARRET-GODARD - Mme Marie-Odile CHOLLET - Mme Laurence FAVIER - M. Denis HAMEAU - M. Jean-Paul DURAND - M. Jean-Patrick MASSON - M. Georges MEZUI - M. Massar N'DIAYE - Mme Françoise TENENBAUM - M. Vincent TESTORI - Mme Stéphanie VACHEROT - M. Jean-François COURGEY - M. Bassir AMIRI - Mme Danielle JUBAN - Mme Catherine DU TERTRE - M. Philippe LEMANCEAU - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - M. Jean-Philippe MOREL - M. David HAEGY - Mme Nora EL MESDADI - Mme Ludmila MONTEIRO - Mme Laurence GERBET - M. Emmanuel BICHOT - Mme Céline RENAUD - Mme Caroline JACQUEMARD - M. Bruno DAVID - M. Stéphane CHEVALIER - M. Laurent BOURGUIGNAT - Mme Claire VUILLEMIN - M. Axel SIBERT - Mme Catherine HERVIEU - M. Patrice CHÂTEAU - Mme Stéphanie MODDE - Mme Karine HUON-SAVINA - M. Fabien ROBERT - M. Olivier MULLER - M. Henri-Bénigne DE VREGILLE

### OBJET DE LA DELIBERATION

**Régie personnalisée de l'Opéra de Dijon - Convention pour la gestion de la régie de l'Opéra de Dijon conclue entre la Ville et l'Opéra de Dijon - Avenant n°4 - Fonctionnement 2021 - Subvention de la Ville**

Mme Martin, au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 15 décembre 2008, le Conseil Municipal a décidé la création d'un établissement public local sous la forme d'une régie personnalisée dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, pour assurer la gestion du Grand Théâtre et de l'Auditorium par l'Opéra de Dijon. Une convention de gestion a été signée entre la Ville et la régie, modifiée par avenants successifs.

Celle-ci prenant fin le 1er janvier 2021, il est proposé de prolonger par avenant n° 4 cette convention de gestion pour une durée d'un an afin de permettre à la nouvelle direction de l'Opéra de Dijon de travailler à un nouveau projet de convention de gestion en lien avec les services de la collectivité concernés et ce, tout en respectant le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue avec l'État, la Région de Bourgogne Franche-Comté, la Ville et l'Opéra de Dijon pour la période 2019-2023.

De plus, en dépit du caractère industriel et commercial des activités, les contraintes de fonctionnement imposées par la collectivité dans le cadre de cette convention ne permettent pas de respecter, pour ce service culturel, le principe de l'équilibre financier.

Ainsi, en application de l'article L.2224-2-2° du code général des collectivités territoriales, la convention signée avec la régie prévoit le versement par la Ville d'une subvention de fonctionnement dont le montant annuel est déterminé par le Conseil Municipal, sur la base d'un programme prévisionnel de fonctionnement et d'un compte prévisionnel de résultat.

Au vu du bilan et programme fourni par l'Opéra de Dijon et afin de l'accompagner dans son développement :

- de diffusion de spectacles, de concerts et d'opéras et plus particulièrement de son engagement en faveur de la création (nombreuses productions et co-productions, soutien d'artistes) ;
- de sa politique d'action culturelle visant à rendre l'Opéra accessible au plus grand nombre et ce, tant dans le cadre des projets participatifs que d'actions d'éducation artistique et culturelle.

Il est proposé d'apporter pour l'année 2021 une subvention concourant à financer son fonctionnement d'un montant de 6 670 000 €.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - approuver le projet d'avenant n° 4 à la convention de gestion et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- 2 - décider, en application de l'article L.2224-2-2° du code général des collectivités territoriales, d'attribuer une subvention de fonctionnement pour 2021 de 6 670 000 € à la régie personnalisée de l'Opéra de Dijon ;
- 3 - dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021 ;
- 4 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**Rapport adopté à la majorité :**

**Pour : 49**

**Abstentions : 10**